ART. 6 N° AC40

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2014

DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE DANS LES DOMAINES DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE ET DU PATRIMOINE CULTUREL - (N° 2319)

Adopté

AMENDEMENT

N º AC40

présenté par M. Féron, rapporteur

ARTICLE 6

EXPOSÉ SOMMAIRE

Au début de l'alinéa 17, substituer au mot :
« Cette »,
le mot :
« L' ».

Amendement rédactionnel.